



## **COMMUNIQUÉ**

### **JOURNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES : FO REAFFIRME SES REVENDICATIONS**

Pour Force Ouvrière, la situation des personnes handicapées au regard de l'emploi est toujours préoccupante en France.

Même si le taux de chômage des personnes handicapées est stable depuis plusieurs années, il est toujours le double du tout public (19% contre 9%) ! Leur nombre quant à lui continue à augmenter, pour dépasser les 500 000 demandeurs d'emploi handicapés !

Dans le même temps le nombre de personnes handicapées qui travaillent augmente chaque année, elles sont près de 1 million en emploi aujourd'hui, et leur taux d'emploi direct (en ETP) dans les entreprises progresse de 0,1% chaque année (3,5% en 2016).

Après la parution de la loi « avenir professionnel » qui a posé les bases de la réforme de l'OETH (obligation d'emploi de travailleurs handicapés), des consultations sous diverses formes se poursuivent.

Dans ce cadre, Force Ouvrière tient à rappeler ses revendications et en premier lieu la consolidation des moyens de la politique d'emploi des personnes handicapées au travers de la sécurisation des fonds Agefiph et la préservation de son modèle paritaire.

Ces moyens doivent pouvoir encore mieux répondre aux besoins des personnes handicapées. Pour Force Ouvrière, des améliorations doivent notamment être apportées à la sécurisation de leurs parcours, que ce soit pour l'accompagnement lors de l'entrée dans la vie professionnelle, la compensation du temps partiel médical ou encore l'accès à la retraite. Nous réclamons toujours le retour de la RQTH comme critère d'accès à la retraite anticipée.

La situation des femmes handicapées mérite quant à elle d'être mieux appréhendée, donc en premier lieu mieux mesurée. FO se félicite de l'introduction d'indicateurs genrés sur ces questions. Pour FO, les discussions sur la santé au travail, qui pourraient déboucher sur un projet de loi en 2019, doivent intégrer la situation des personnes handicapées et notamment la prévention de la désinsertion professionnelle – ce qui passe par le renforcement de la médecine du travail. FO y attachera la plus grande attention.

S'agissant de la négociation de branche et d'entreprise sur l'emploi des personnes handicapées, FO soutient son renforcement en faveur d'accords de droit commun, avec un contenu opposable, à l'instar de ce qui existe en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Par ailleurs, pour inciter les entreprises à dépasser le taux cible (6% actuellement) de travailleurs handicapés, FO propose, plutôt qu'une incitation fiscale ou pire, la possibilité de « vendre » son dépassement du taux à des entreprises moins vertueuses, l'instauration d'un mécanisme de « retour/crédit de contribution ».

FO affiche sa disponibilité pour faire aboutir ces revendications.

Paris, le 3 décembre 2018

**Contact :**

**Anne BALTAZAR**

**Conseillère confédérale en charge du handicap**

*[abaltazar@force-ouvriere.fr](mailto:abaltazar@force-ouvriere.fr)*

*01.40.52.85.59*